Archives parlementaires

Adresse du conseil général de la commune de Carcassonne (Aude) se félicitant des nouvelles victoires des armées de la République, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Carcassonne (Aude) se félicitant des nouvelles victoires des armées de la République, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 94-95;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21911_t1_0094_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

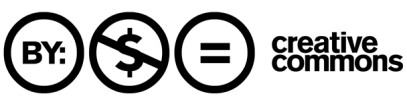

14

La société populaire de Navarreins [*sic pour* Navarrenx], **département des Basses-Pyrénées, repousse les inculpations faites au représentant du peuple Monestier (du Puy-de-Dôme), de la conduite duquel elle fait l'éloge.**

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[*La sté montagnarde et régénérée de Navarrenx, à la Conv.; séance du 4 mess. II*] (2)

Citoyens représentants,

Un de vos collègues, Monestier (du Puy-de-Dôme) vient d'être inculpé par un citoyen de Tarbes nommé Bouzigues. Ce dénonciateur nous est inconnu, mais nous connoissons assés le dénoncé pour que nous vous assurions que les faits qu'on lui impute contrastent trop évidament avec ses vertus, pour que nous puissions le soupçonner capable des erreurs qu'on lui impute.

Monestier fut envoyé par vous dans le département des Basses-Pyrénées pour le mettre à la hauteur des circonstances. Il parut. Sa franchise, sa fermeté déconcertèrent les intriguants et rassurèrent les patriotes. Les premiers trembloient à son aproche, les seconds au contraire se resserroient autour de lui. Tandis qu'il tendoit une main favorable aux véritables amis de la patrie, de l'autre il enchaînoit les projets criminels de ses ennemis. Constament occupé du bonheur du peuple, il sacrifia touts ses momens à le rendre heureux. Jamais la flatterie, ni l'intrigue n'eurent accès auprès de lui. Toujours ferme et inébranlable dans ses principes, il sut punir et se faire aimer.

Citoyens représentants, nous pensons qu'il seroit inutile de vous détailler dans cette adresse toutes les actions républicaines du vertueux Monestier. Il n'est qu'une voix sur son compte, au moins parmi les véritables montagnards, c'est qu'il fut toujours la terreur des ennemis de la patrie, le ferme apui des patriotes. Le bien qu'il a produit dans ce département est incalculable; tout se ressent ici du fruit de ses travaux; les traîtres seuls ont à s'en plaindre et les intriguants n'y ont rien gagné : voilà, citoyens représentants, notre profession de foi sur le compte du représentant Monestier, du Puy-de-Dôme, que nous regardons parmi nous comme un père au milieu de ses enfans.

GASTON (*secrét.*), AMOUROUX (*présid.*), P. LOUSTAU aîné (*secrét.*), SUPERVIELLE (*secrét.*) et 16 autres signatures.

(1) *P.V.*, XLIII, 231.
(2) C 316, pl; 1267, p. 9. Mentionné par B^{in}, 2 fruct.

15

Le conseil général de la commune de Carcassonne (1) **rend compte de l'allégresse des citoyens de cette commune en apprenant les nouvelles victoires des armées de la République.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le conseil g^al de la comm. de Carcassonne, à la Conv.; Carcassonne, 5 therm. II*] (3)

Pères de la patrie,

Quel jour d'ivresse et de bonheur que celui où la nouvelle des succès brillants de l'armée du Nord nous est parvenue !

Impatiens d'épancher notre joye, nous avons invité le peuple dispersé dans les nombreux atteliers militaires de cette commune à se rassembler dans le temple de l'Eternel : c'est là que nous l'avons instruit de la prospérité des armes de la République. Aussitôt des cris d'allégresse se sont élevés vers l'auteur de la nature, des embrassemens fraternels ont manifesté l'émotion de tous les cœurs, une musique guerrière a rappelé les combats et la victoire, et les chanteurs des hymnes, accompagnés de la mélodie des instrumens, ont célébré la gloire et le triomphe du peuple français.

Ainsi donc les cris de mort des esclaves de la Castille avaient retenti dans les bataillons des despotes du Nord, et y avoient semé le découragement et l'effroy, les héros de la Sambre y ont porté la bayonnette et le carnage.

O patrie, sois heureuse ! Partout tes enfans sont triomphans, partout la victoire se montre fidelle à la liberté, et la vengeance nationnale marche à sa suite.

Au milieu des transports de cette joye vive et pure, nous n'avons pas oublié l'époque fameuse où le Français, reconnoissant sa force et sa grandeur, fit les premiers pas vers la liberté. C'est avec solemnité que nous avons célébré le 14 juillet, et nous avons entrelacé les lauriers immortels de Fleurus avec les couronnes dédiée aux vainqueurs de la Bastille.

Le peuple de cette commune s'est aussi livré avec sensibilité aux élans de la fraternité et de la bienfaisance lors de la défaite totale de l'armée espagnole et son évacuation du territoire français. Nous apprîmes les malheurs des patriotes de Coullioure (*sic*) et de Banyuls-sur-Mer, victimes de la vengeance de nos ennemis. Tout à coup il s'ouvre une souscription dont le résultat offre en un moment une somme de 6 000 et quelque 100 liv. que des commissaires ont été déposer entre les mains des représentans du peuple Milhau et Soubrany, pour être distribuée à nos frères infortunés et prévenir leurs premiers besoins.

Pères de la patrie, félicités-nous d'être les magistrats d'un peuple que l'amour de la patrie

(1) Aude.
(2) *P.V.*, XLIII, 231.
(3) C 313, pl. 1251, p. 25. *J. Sablier*, n° 1501. Mentionné par B^{in}, 3 fruct. (suppl^t).

enflame. Pour vous, conservés votre attitude imposante, continués à parcourir votre glorieuse carrière où chacun de vos pas est marqué par quelque nouveau succès.

Poursuivés sans relâche les ennemis du dedans et du dehors, et ne posés les armes que lorsque vous ne verrés dans tous les peuples du monde que des admirateurs et pas un ennemi. Vive la République, vive la montagne ! S. et F. !

HEIRISSOU (*maire*), DELGRAND (*agent nat.*), B. BOURLAS (*secrét-adjoint*), ROUSTIC (*secrét-adjoint*), TRUILHES (*secrét-adjoint*), CAZES (*secrét-greffier*) et 23 signatures d'officiers municipaux et de notables.

16

La société populaire de Saint[e]-Maure, département d'Indre-et-Loire, demande d'être autorisée à changer le nom de cette commune en celui de La Fraternité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul. de Sainte-Maure, à la Conv.; Sainte-Maure, 5 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

L'origine du nom que porte notre commune se perd dans l'antiquité. Selon les uns, elle dérive d'une soi disant sainte qui probablement n'a jamais existée. Selon d'autres, c'est un comte de Sainte-Maure qui a donné son nom au château qu'il habitait. Dans les 2 cas ce nom ne convient pas à des républiquains qui abhorent le fanatisme et cette caste cy-devant privilégiée et si justement proscrite.

Nous vous invitons, citoyens représentans, de nous accorder la permission de changer le nom de Sainte-Maure en celle de la comune de La Fraternité, et vous félicitons en même tems sur les victoires qu'un peuple libre remporte journellement sur des tirans et leurs esclaves. Vous êtes les fondateurs de la République et du bonheur du peuple français. Votre exemple sage et énergique a électrisé touttes les âmes. Nous répétons pour la troisième fois : restés à votre poste jusqu'à ce que nos ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, soient à vos pieds.

PACHOT l'aîné (*présid.*), JUYET (*secrét.*).

17

L'agent national du district de Marigny (3) **applaudit au décret qui défend le recouvrement des droits supprimés en 1790, et rend compte qu'un bien d'émigré, estimé 6 130 liv., a été vendu 30 575 liv.**

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

(1) *P.V.*, XLIII, 231.
(2) C 316, pl. 1267, p. 10. Mentionné par *B[in]*, 2 fruct.
(3) *Sic pour* Marcigny-sur-Loire, Saône-et-Loire.
(4) *P.V.*, XLIII, 231.

[*L'agent nat. du distr. de Marcigny-sur-Loire, au présid. de la Conv.; Marcigny, 8 mess. II*] (1)

Citoyen président,

Témoigne, je t'en conjure, à l'auguste sénat que tu présides les sentimens reconnoissants des citoyens du district de Marcigny, du décret qui supprime le recouvrement des droits supprimés en 1790. Cette loy sage, en effaçant la dernière trace de l'ancien Régime, redouble notre respect et notre admiration pour la Convention nationale.

Elle apprendra sûrement ainsi que toy avec plaisir qu'un objet d'émigrés estimé 6 130 liv. s'est vendu 30 575 liv. Cette vente s'est faite le 2 de ce mois. S. et F. !

MILLAUD (*agent nat.*)

18

La société populaire de Moyaux, district de Lisieux, département de la Manche [*sic pour* Calvados], **félicite la Convention sur ses glorieux travaux, rend compte d'une fête qui a été célébrée dans cette commune, et invite la Convention nationale à rester à son poste.**

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[*La sté popul. et républicaine séante à Moyaux, à la Conv.; s.d.*] (3)

Représentants du peuple,

Nous vous addressons le procès-verbal de la fête à l'Etre suprême célébrée le 20 prairial dans la commune de Moyaux. Vous verrez, en le lisant, que si la raison nous a dégagé des entraves de la superstition, elle a su aussi nous préserver du poison de l'athéisme; l'affreuse doctrine de ce monstre nous répugne et nous fait horreur : l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme sont deux vérités gravées dans nos cœurs en caractères ineffaçables.

Continués, législateurs, de dissiper les brouillards des préjugés en faisant luire sur tous les points de la République le soleil de la philosophie. Continuez d'assurer la prospérité publique sur des bases inébranlables; mettez la dernière pierre à votre immortel ouvrage. Bientôt, grâce à votre immortel amour pour la patrie et votre zèle infatigable, la France offrira un spectacle tel qu'on n'en peut trouver de semblables dans les annales d'aucun peuple : une société d'hommes libres et heureux qui, après avoir écrasé le despotisme des rois et des prêtres, furent gouvernés par des loix marquées au coin de la sagesse et de l'utilité commune.

Les membres composant le c. de correspondance : SENEY, BERTHAUX, BOUCHARD, F. VOUIN.

Procès-verbal de la fête à l'Etre suprême et à la nation, célébrée dans la commune de Moyaux, district de Lisieux, département du Calvados, le 20 prairial, 2[e] année de la République.

(1) C 313, pl. 1251, p. 27. *B[in]*, 1[er] fruct; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 538; *M.U.*, XLIII, 41.
(2) *P.V.*, XLIII, 231.
(3) C 316, pl. 1267, p. 11, 12.